

N/REF : 17/01/2025 15H28 C:264443 I:33807

V/Email reçu le Vendredi 17/01/2025 à 15H28

SELON DEVIS N° 5010008

MAURIN PHILIPPE ARCHITECTE

**2 RUE ARTS ET METIERS
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 28 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE AVENUE DES HAUTINS - CORENC
MR MAURIN 06 87 00 74 59

(AVANT DERNIERE MAISON A GAUCHE EN HAUT DE L'AVENUE)

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5010008 du 15/01/2025 d'un montant de
385,00 € TTC

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 29/01/2025 A 13H45

MISE EN PLACE DE FLUORESCINE SUR LE RESEAU EAUX USEES PRESSION SUR LE
COLLECTEUR EU

PASSAGE CAMERA EFFECTUE SUR LA PARTIE HORIZONTALE

PREVOIR D EFFECTUER UN REGARD A ENVIRON 4M DE L EVACUATION CUISINE

RESTE A EFFECTUE LE PASSAGE CAMERA ENTRE LE REGARD CREE JUSQU AU
RESEAU PUBLIC INCLUS DANS CETTE FACTURE

MISE A DISPOSTION D UN ENSEMBLE CAMERA SOUS RESERVE D ACEE PAR DES
REGARD

CAMERA POUSSER DE 30 METRE

REMISE D UN RAPPORT PAPIER ET DU FILM

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 15/01/25 à 08H56 _ OCCUPANT LOGEMENT

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.11 à 20km	350,00	350,00
	TOTAL H.T.		350,00
	T.V.A. a 10,00%		35,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>385,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN